



— — — Arrêté municipal —

Date : 22/01/2026	N° 26-AT-6797
Objet : Interdiction de stationnement et Rétrécissement temporaire de largeur de voie	
CTLEC	
RUE CHARLES DE FOUCAULD - Maizières-lès-Metz	

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

Le Maire, Président de la Communauté de Communes Rives de Moselle, Premier Vice Président du Conseil Départemental de la Moselle,,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'arrêt n°6024 en date du 02 mars 2023 portant délégation de signature ,

VU la demande en date du 19/01/2026 émise par CTLEC demeurant 2A rue des près 57600 MORSBACH représentée par Christophe SPITZ aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux Construction d'un branchement électrique ENEDIS rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 23/02/2026 au 25/02/2026 RUE CHARLES DE FOUCAULD,

Arrête

Article 1

À compter du 23/02/2026 et jusqu'au 25/02/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent ANGLE DE LA ROUTE DE METZ ET DE LA RUE CHARLES DE FOUCAULD :

- Le stationnement des véhicules légers et poids lourds est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- Un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation et de stationnement. Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés. La voie sera maintenue sur une largeur de 3 mètres.



Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CTLEC.

Article 3

Le Maire,

Président de la Communauté de Communes Rives de Moselle,

Premier Vice Président du Conseil Départemental de la Moselle, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 22 janvier 2026

Par Délégation,

Phillipe Pollo

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MAIZIERES-LES-METZ' and 'MOSELLE' around a central emblem.

Adjoint au Maire,

DIFFUSION:

- CTLEC
- Brigade de gendarmerie de MLM
- Police municipale de MLM
- Service communication de Maizières-Lès-Metz
- SDIS Caserne de Maizières-lès metz
- SDIS 57 arrêté de circulation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803359357

cerfa

N° 14024*01

6797

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : **SPITZ** Prénom : **Christophe**

Dénomination : **CTLEC** Représenté par :

Adresse Numéro : **2A** Extension : Nom de la voie : **rue des près**

Code postal **57600** Localité : **MORSBACH** Pays : **France**

Téléphone **0786295144** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **accueil.ctlec@outlook.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **3 Rue de Verdun**

Code postal **57280** Localité : **MAIZIERES LES METZ**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : **Construction d'un branchement électrique ENEDIS**

N° de chantier délivré par la Collectivité ^(*) :

Date prévue de début des travaux : **23 02 2026** Durée des travaux (en jours calendaires) : **3**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **3** Date de début de réglementation **23 02 2026** (leu)

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☒ Fermeture à la circulation ☐

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐

Manuellement ☐

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐

Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue **3**

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

^(*) N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Dépasser

véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

EMPIETEMENT SUR LES PLACE DES PARKING AU DROIT DES TRAVAUX

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

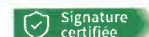
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

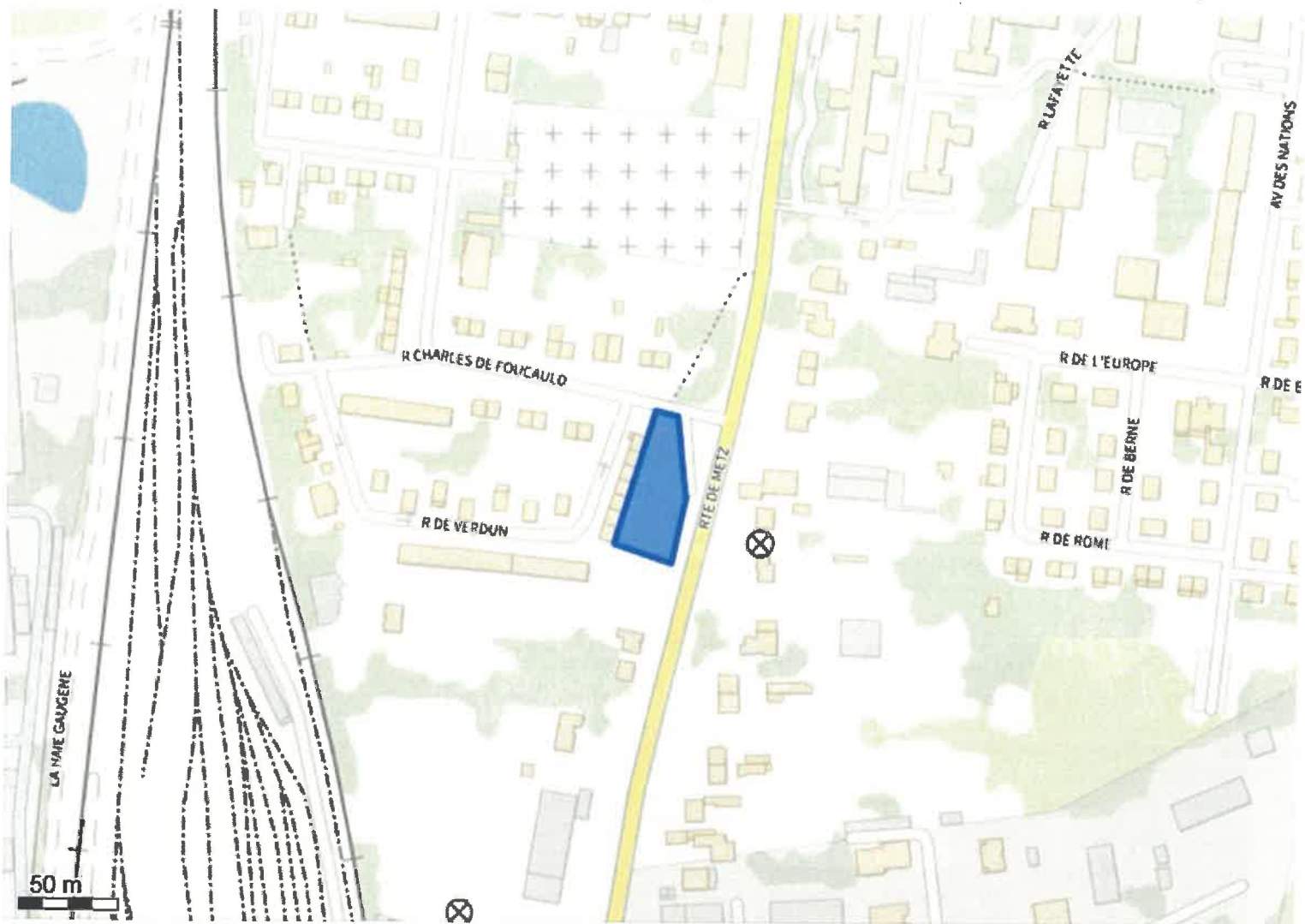
Fait à : **MORSBACH**

Le : **1 9 0 1 2 0 2 6**

Nom : **SPITZ** Prénom : **Christophe** Qualité :



Sogelink



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>6.15962741,49.20069505 6.15978298,49.20067052 6.15984198,49.20029897
6.15974542,49.20000803 6.15934846,49.20009566 6.15962741,49.20069505</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:
Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(49.200695 6.159627);(49.200671 6.159783);(49.200299 6.159842);(49.200008 6.159745);(49.200096 6.159348);(49.200695 6.159627);
```

Nom du client : **UEM**

Commune : **MAIZIERES-LES-METZ**

N° OSR : **33537384**

N° PDL :

**Travaux
à charge du client :**

- > Pose borne Technocity
- > Reprise de l'installation en sortie du disjoncteur le jour des travaux par votre électricien.

**Travaux
à charge d'ENEDIS :**

- > Pose du tableau de comptage
- > Raccordement de la liaison du réseau, jusqu'à la borne



La solution technique est déterminée dans le respect du Référentiel Technique Branchement en vigueur

Puissance :	36 kva triphasé	Liaison réseau	Terrassement	Dérivation individuelle
Branchement souterrain	18m	Mètres T1 :	8	1m
		Mètres T2 :	8	

Important :

Cette solution technique est conditionnée par l'obtention des autorisations administrative
Elle est donc susceptible d'être modifiée ou complétée

A réception de cette étude, sans retour de votre part dans les 5
jours, elle sera considérée comme validée

Nom du client : UEM

Commune : MAIZIERES-LES-METZ

N° OSR :

33537384

N° PDL :

Analyse des risques
Pré-TOP

ENVIRONNEMENT / voiture immobilisée

ENVIRONNEMENT / ROUTIER : Zone piétonne / piste cyclable



Important : L'analyse des risques a été réalisée au moment de l'étude, un nouveau TOP s'imposera le jour des travaux.

